

Marseille, le 19 AVR. 2010

> LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES SERVICES

Réf. : DGAPEUM/DTD/SDU/AA/MS N°738
Dossier suivi par : Alex AMBERTO

Monsieur Xavier de Gaulejac
Directeur Général Exploitation
EveRé SAS
Route du Quai Minéralier
ZI de Fos sur Mer
Lieu dit Caban Sud
13778 Fos sur Mer Cedex

20 AVR. 2010
001156

Objet : Réception et traitement des boues de STEP sur le CTM

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la réunion du 22 mars dernier relative à la réception et au traitement des boues de STEP sur le CTM, vous confirmez votre refus concernant la prise en charge des boues en poudre produites par MPM et un rejet systématique des camions livrant ce type de produits.

Je vous informe par le présent courrier, de mon désaccord quant à cette position.

En effet, les boues en granules ou en poudre en cause, correspondent aux caractéristiques définies dans les différentes pièces contractuelles (DCE-DSP et annexes).

Elles entrent dans les normes de siccité prévues dans les textes précités, qui au demeurant sont muets quant à la granulométrie et au taux de poussière de ces boues.

Par ailleurs, les échanges d'informations par courriels durant l'année 2007 entre les représentants d'Urbaser et de MPM, portent essentiellement sur les moyens de transport et de vidage de ces boues. Seul, un compte rendu de réunion en date du 4 janvier 2007, fait état d'une « connaissance entre EveRé et CMM du transport de pellets par camion benne ».

Enfin, l'étude ATEX relative à la réception, au stockage et au transport de ces boues a été réalisée à partir de produits dégageant des poussières.

ADRESSE

LES DOCKS

ATRIUM 10.7

0, PL. DE LA JOUETTE

13002 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 91 99 99 00

TÉLÉCOPIE

04 91 99 99 01

Dans ces conditions, vous conviendrez avec moi que MPM puisse à juste titre, vous demander :

- dans le cadre de la DSP, la prise en charge annuelle de ces boues en granules et en poudre à hauteur de 10 000 tonnes ;
- dans le cadre de l'étude ATEX, la mise en œuvre pour ce faire, des aménagements permettant de traiter ces produits.

Comptant sur votre collaboration, pour une mise en place par vos services et dans les meilleurs délais, des moyens permettant le traitement de ces boues de STEP,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Joël RAFFIN